

**SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 27 AVRIL 2004  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**Province de Québec,  
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets,  
Comté Roberval**

**EXTRAIT** du procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle des commissaires sise au 1322 du boulevard Sacré-Coeur à Saint-Félicien, ce 27<sup>e</sup> jour d'avril 2004, à 19 h 30, sous la présidence de M. Rémi Rousseau et à laquelle séance il y avait quorum.

**Paiement des places disponibles**

CONSIDÉRANT qu'après le 15 septembre, s'il y a des places disponibles dans les autobus sur les parcours du primaire, ces places sont offertes aux élèves qui demeurent à l'intérieur des limites donnant droit au transport en donnant priorité aux plus jeunes et à ceux qui sont près de ces limites;

CONSIDÉRANT que ces places sont limitées;

CONSIDÉRANT que les distances accordant le droit au transport sont plus généreuses que la moyenne provinciale;

CONSIDÉRANT que cette place est réservée pour tous les parcours de cet autobus;

CONSIDÉRANT le privilège accordé à ces élèves;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport;


En conséquence,

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Carole Dufour et RÉSOLU unanimement:

QUE ces élèves paient le même montant que celui fixé pour le transport du midi et qu'au moins la moitié de la somme soit versée dès la remise du laissez-passer et la deuxième partie au retour en janvier, à défaut de quoi, la place sera offerte à quelqu'un d'autre.

DONNÉ À DOLBEAU-MISTASSINI, ce 4<sup>e</sup> jour de mai 2004

COPIE CERTIFIÉE PAR

  
Mario Lavoie, secrétaire général

Je certifie que le texte ci-dessus est une copie conforme d'une résolution adoptée par le Conseil des commissaires et qu'il est sujet à ratification lors de l'approbation du procès-verbal de la séance mentionnée en exergue.